

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 493

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 8 SEXIES

Dans la première phrase de l'alinéa 17 de cet article, substituer aux mots :

« de l'habitat indigne »,

les mots :

« des logements indignes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.